

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 2 août 2017.

RÉSOLUTION

2017-165

TOURISME

PROMOTION TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et l'Office de tourisme du Rocher-Percé ont signé une entente concernant le transfert de responsabilité à l'Office pour la promotion touristique avec l'adoption de la résolution numéro 70-2016, le 1er mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette résolution, la Ville souhaitait contribuer financièrement à une partie des dépenses de promotion encourues par l'Office;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée, le 16 juin 2016, établit la contribution de la Ville à 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent renouveler cette entente pour l'année 2017 et, suivant les crédits prévus au budget, la contribution est de 50 000 \$ pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, M. Félix Caron, a transmis à la Commission un projet d'entente pour l'année 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission approuve l'entente à intervenir avec l'Office de tourisme du Rocher-Percé relativement à la promotion touristique pour l'année 2017;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission autorise le versement, à l'Office, d'une contribution financière de 50 000 \$ dans le cadre de cette entente;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Commission autorise le maire suppléant, M. Magella Warren, et la greffière, Mme Gemma Vibert, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02.622.01.345 (soutien à la promotion).

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire